

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 5)

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 16 NOVEMBRE

Fonctionnaire ou Député ?

La question du cumul des mandats électifs et des fonctions publiques paraît extrêmement délicate et les plus malins semblent embarrassés pour la trancher, soit dans un sens, soit dans l'autre.

Comment admettre qu'un gouvernement soit exposé à la censure de ses fonctionnaires ? Si on ne l'admet pas, il faudra reconnaître à un ministre le droit de disposer du vote de ses subordonnés qui appartiendront à des assemblées délibérantes. Ce n'est évident pas possible. Le droit d'entrer dans un corps élu implique le droit d'y voter librement. Il faut, ou renoncer au régime représentatif, ou respecter scrupuleusement le principe qui en est la garantie essentielle, savoir : qu'en aucun cas un mandataire du corps électoral ne peut ni être poursuivi, ni être l'objet d'une mesure répressive quelconque pour tout ce qui touche à l'exercice de son mandat. Règle absolue, qui ne comporte aucune distinction de circonstances ou de personnes.

Interdiction du cumul des mandats électifs et des fonctions publiques, telle est la solution issue du débat auquel s'est livrée la Chambre sur le dos du professeur Mirman, et que, pour notre part, nous adoptons sans réserve.

On nous objectera — nous le savons déjà — qu'il est souverainement injuste de disqualifier et d'exclure des fonctions électives cinquante à cent mille citoyens français, qu'on dégrade, en quelque sorte, civilement. A ceci, nous opposerons qu'il nous semble encore plus inique d'enlever l'électorat aux trois millions et plus de soldats composant notre armée et qu'on leur inflige une dégradation civile encore plus infamante. Considérez la logique gouvernementale : porter les armes est un honneur, une gloire, c'est entendu. Seulement, vous payez cet honneur de la perte des droits du citoyen !

Quand les soldats quittent l'armée active, ils recouvrent leurs droits électoraux et électifs. Quand les fonctionnaires — notre armée civile et passive, — auxquels on conserve le privilège électoral, auront accompli leur service administratif, on leur permettra de briguer la représentation nationale. Le soldat ne peut se démettre pour solliciter les suffrages de ses concitoyens. Le fonctionnaire a toute faculté d'abdiquer le rond de cuir afin de courir les chances de la députation. Alors, de quoi se plaint-il et de quoi le plaint-on ?

Fonctionnaire ou Député. Jamais Fonctionnaire et Député. Ils encombreraient la Chambre et le Sénat, si l'on n'y mettait ordre, ces cinquante mille bureaucrasseurs. Qu'ils se confinent donc en leurs niches, qu'ils s'y développent et méritent à l'exemple des champions ! Ils laisseront la place libre à autant de jeunes, de probes, — d'« innocents » soit, — qui n'auront point sali leur main à recueillir les chaudrons et à macérer les gargotages ministériels ; et, les gens aux mains et au cœur propres, on ne les ramasse point à la brasée par le temps qui court.

Ni Députés fonctionnaires, ni Fonctionnaires députés.

LES DIX-HUIT

On a été un peu surpris, tout d'abord, de constater au *Journal officiel* que dix-huit députés ont voté contre le crédit demandé par le gouvernement pour la représentation de la France aux obsèques de l'Empereur de Russie. On s'étonne beaucoup moins, aujourd'hui, quand on reconnaît dans ces dix-huit opposants les noms de députés socialistes. Ces messieurs ne veulent pas prendre leur part des regrets de la France ; ils ne veulent pas même que le gouvernement de la République tienne, en cette circonstance, une conduite officielle conforme aux précédents et à la dignité de notre patrie : c'est leur affaire.

Mais ils sont, alors, très mal venus à s'indigner ou à se fâcher quand on dit, à leur sujet, que l'internationalisme socialiste a émoussé chez eux le sentiment patriotique. Ils protestent, par un reliquat de pudeur et de respect humain, lorsque cette allégation vient sous la plume ou dans la bouche de leurs adversaires.

Ils avaient, cependant, mercredi dernier, un excellent moyen de dissiper à jamais toute équivoque. On ne les eût pas pris pour des chauvins s'ils avaient consenti à ce que la nation fût représentée aux obsèques du Tsar Alexandre. Ils auraient pu, — si quelques *purs*, leur reprochaient jamais cette concession, — répondre justement que la République française a tout au moins des obligations de convenance à respecter. Ils ont mieux aimé voter contre le crédit demandé par le gouvernement. Ils ont tenu absolument à faire tâche et à se distinguer — eux, dix-huit — entre tous les Français qui ont payé leur tribut de regrets à la mort du Tsar.

Quand on dira encore aux socialistes qu'ils sont des « sans-patrie », ce sont eux qui l'auront voulu.

Chambre des Députés

Séance du 15 novembre

Les victimes de la tempête

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Chauvin tendant à venir au secours des marins français et de leurs familles, victimes de la dernière tempête.

M. Chauvin expose que sa proposition tend à l'ouverture d'un crédit de 500,000 francs. La commission conclut au rejet de cette proposition. La Chambre ne voudra pas accepter ses conclusions.

Des paroles ne suffiraient pas à atténuer la misère des marins français dont il est juste de ne pas se désintéresser.

Les secours distribués à la suite de la tempête du 20 novembre 1893 ont été dérisoires, la proposition déposée à ce moment doit donc être maintenue.

M. Lemire ajoute que le secours qui est demandé mériterait plutôt le nom d'indemnité ; les marins sont constamment au service de l'Etat, ils méritent une sollicitude spéciale.

M. de Witt dit qu'il lui est impossible de ne pas appuyer la proposition de loi ; les syndicats d'assurance sont dans l'impossibilité de faire face à toutes les misères.

La Chambre ne peut marchander un crédit à ces braves marins dont les fils et les frères

vont aller soutenir à Madagascar les droits de la France.

M. Dussaussoy demande que la Chambre vote un crédit pour indemniser tous les pauvres malheureux qui ont perdu leurs engins de pêche et leurs bateaux.

La clôture est prononcée.

A la majorité de 273 voix contre 230, la Chambre n'accepte pas de passer à la discussion des articles.

Les ouvriers congédiés

On discute l'interpellation de M. Lamandin sur les mesures que compte prendre le ministre des travaux publics, pour améliorer le sort des ouvriers du Pas-de-Calais, congédiés par suite des grèves de 1893.

M. Barthou réclame d'abord les chiffres d'ouvriers congédiés et dressés par les syndicats du Pas-de-Calais. Il termine en demandant le rejet de la proposition connexe de M. Basly, tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit de 200,000 fr. pour venir en aide aux personnes sans travail des départements du Pas-de-Calais et du Nord.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 393 voix contre 107.

M. Basly présente sa proposition et, naturellement, dans un discours long et diffus recommence ses attaques contre les grandes compagnies.

Par 372 voix contre 132, la Chambre ayant décidé de ne pas passer à la discussion des articles, la proposition est définitivement repoussée.

Demain, à 2 heures, séance publique.

INFORMATIONS

La loi sur les raisins secs

Hier a été promulguée la loi qui élève à 40 fr. au tarif maximum et à 25 fr. au tarif minimum le droit de douane sur les raisins secs, figues et dattes destinés à la distillerie ou à la fabrication du vin.

L'expédition de Madagascar

Les radicaux-socialistes se sont réunis avant-hier pour examiner les crédits demandés par le gouvernement et relatifs à l'expédition de Madagascar.

MM. Lockroy, Hubbard, Doumergue, ont critiqué le projet du gouvernement. M. Samary l'a, au contraire, soutenu. Finalement, la majorité du groupe a décidé de ne pas voter les crédits.

A propos de cette expédition

Un exemple de la façon dont notre corps d'officiers recherche les occasions de faire campagne a été donné au ministère de la guerre.

Un capitaine de cavalerie qui s'est brillamment signalé au Soudan, où il a gagné la croix d'officier de la Légion d'honneur, vient de permuter. Il passe dans l'infanterie de marine avec son grade pour obtenir d'aller à Madagascar.

Cet officier est le capitaine de Fitz-James, fils du duc.

Les funérailles du Tsar

Les obsèques de l'Empereur Alexandre III sont définitivement fixées à lundi prochain 19 novembre.

Le mariage de l'Empereur Nicolas II

Le mariage de l'Empereur Nicolas aura lieu, dit-on, le 23 novembre. On croit qu'une

grande amnistie sera proclamée aussitôt après les obsèques d'Alexandre III.

Une nouvelle affaire d'espionnage

Un nouveau scandale vient d'éclater. Après Dreyfus, on vient d'incarcérer, à Mazas, deux espions allemands et un Français, D..., leur complice. Les Prussiens se nomment Schönbeck et von Cassel ; on les croit officiers de l'armée allemande. Chez von Cassel, on a trouvé, paraît-il, des documents irréfutables.

Les *Débats* donnent, ce matin, le renseignement suivant :

Ces arrestations n'ont aucun rapport avec l'affaire du capitaine Dreyfus.

Les deux personnages arrêtés, MM. von Cassel et Schönbeck, sont deux capitaines de l'armée allemande, mis en disponibilité pour le temps de leur mission en France.

Il s'agit d'une vulgaire affaire de renseignements sur les ressources de notre territoire. Il se pourrait que, dans quelques jours, les capitaines allemands von Cassel et Schönbeck, qui n'ont pu obtenir que des renseignements absolument insignifiants, soient reconduits à la frontière sans autre forme de procès.

Drame passionnel

Cherbourg, 11 novembre. — Le lieutenant Besancenot, du 3^e régiment d'infanterie de marine, a tué sa maîtresse dans sa chambre d'un coup de revolver et s'est fait ensuite sauter la cervelle.

Assassinat d'un ancien maire

L'ancien maire de Sauvelade, M. Cazénave-Hourquet, âgé de 61 ans, revenait, à cheval, du marché de Lagor. Le soir, la bête est rentrée seule à l'écurie. On se mit en quête immédiatement et, à quelques centaines de mètres, on trouva, dans un fossé, le malheureux vieillard, la tête fracassée.

Avant d'expirer, il a pu dénoncer le meurtrier, le fils du maire actuel de Sauvelade.

Cause du crime : haine de famille.

Terrible accident de chemin de fer Un train dans une rivière

Aurillac, 13 novembre. — Voici des détails sur l'accident du train 1052 venant de Saint-Denis et qui a déraillé entre les stations de Laval-sur-Cère et de Lamativie.

Le déraillement est dû à la chute d'un bloc détaché du flanc des montagnes.

La machine, son tender et trois wagons de voyageurs ont été précipités dans la rivière.

Le mécanicien a eu la cage thoracique broyée et est mort sur le coup. Le chauffeur est mort également écrasé. Plusieurs voyageurs dont on ignore le nom ont été entraînés par le courant et ont disparu.

Un bateau mitrillé

Sierra-Leone, 13 novembre. — Une canonnière libérienne a tiré, le 7 courant, sur un bateau qui tentait de décharger à Settrakoo la cargaison du navire anglais *Ambriz*, appartenant à l'African Steamship Company ; vingt-cinq hommes ont été tués.

Les autorités libériennes déclarent que le déchargement de cette cargaison constituait une violation de la loi fiscale, Settrakoo n'étant pas un port d'importation.

Le brigandage en Sardaigne

Cagliari, 14 novembre. — Une bande armée a pénétré la nuit dernière dans la maison de M. Victor Depau, à Tortoli, dérobant de l'argent et des objets de valeur et tuant un servi-

teur nommé Olla. La famille Depau a pu s'échapper.

Attaquée par les gendarmes, la bande réussit à fuir sans qu'il fût possible de reconnaître les individus qui la composaient.

Le vol s'élève à 60,000 fr.

Contre les créanciers

Fatigué de visites indiscrettes, X... a carrément collé sur la porte de son logis : N° 100.

Et quand un créancier se présente :

— Il y a quelqu'un, répond-il de l'intérieur.

Nos troupes dans les gares

M. Barthou, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux compagnies de chemins de fer une circulaire sur le logement et le cantonnement des troupes dans les dépendances des chemins de fer.

Les compagnies avaient demandé que les réquisitions dont elles sont l'objet de la part des maires fussent strictement limitées aux locaux affectés à l'usage personnel des employés et que ces locaux seuls fussent portés sur les états de recensement, à l'exclusion des surfaces couvertes utilisées pour le service public, tels que bureaux, halles à marchandises, etc.

Le ministre de la guerre, consulté, a déclaré que, si cette demande paraît justifiée en ce qui concerne le « logement », la réquisition du logement comportant celle du matériel de couchage, il n'en est plus de même en ce qui touche le « cantonnement ». La loi prescrit de comprendre sur l'état de recensement les bâtiments et abris de toute nature appartenant, soit aux particuliers, soit aux communes ou aux départements, soit à l'Etat, et il paraît impossible de faire une exception pour les locaux appartenant aux compagnies.

Le général Mercier reconnaît toutefois que cette situation présente des inconvénients réels, et il annonce qu'en raison de l'intérêt qu'il y aurait, au point de vue militaire même, à ce que les locaux affectés au service des chemins de fer ne pussent, dans aucun cas, être requis par les municipalités pour le cantonnement, il a l'intention de demander la modification des articles 10 et 12 de la loi du 3 juillet 1877, lors du dépôt du projet qui est actuellement en voie d'élaboration et qui a pour objet de compléter et de remanier la législation existante sur les réquisitions militaires.

Le ministre des travaux publics partage l'avis de son collègue de la guerre. Les bâtiments appartenant aux compagnies doivent être inscrits sur les états des surfaces couvertes susceptibles d'être utilisées pour le cantonnement des troupes, étant entendu qu'un local ne doit pas être considéré comme affecté au service des voyageurs ou des marchandises seulement lorsqu'il est effectivement occupé.

Le fait que certains locaux sont momentanément

vides n'empêche pas ces locaux d'être nécessaires pour permettre d'assurer le service. Il importe donc de ne pas faire porter les réquisitions sur des halles, des remises, etc., qui auraient présenté à un moment des surfaces disponibles, mais qui, en raison des fluctuations du trafic et des nécessités du service, devraient être complètement utilisées avant que la réquisition eût pris fin.

Le ministre invoque enfin l'ordonnance de 1846 sur les chemins de fer et déclare que, légalement, aucun local situé à l'intérieur de l'enceinte des voies ferrées ne doit figurer sur les états de réquisitions, puisque les bénéficiaires ne pourraient se rendre au lieu de leur logement ou de leur cantonnement sans s'introduire dans cette enceinte, traverser le plus souvent les voies principales ou les voies de service affectées aux manœuvres et contrevenir ainsi à l'ordonnance. De nombreux accidents seraient à craindre si cette ordonnance n'était pas rigoureusement observée.

C'est dans ce sens que des instructions devront être données aux maires.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 16 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, plac de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 9°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 4°
Midi.	762 m/m	au-dessus 9°
Haussé.	10 m/m	
Baisse.	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 3°

Allo! Allo! — Angers-Saumur, S. V. P.

Extrait du *Nouveliste* de Nantes :

« Il y a quelques semaines, nous nous faisons l'écho des vœux formés par un grand nombre de commerçants nantais dans le but d'obtenir le prolongement jusqu'à Nantes de la ligne téléphonique d'Angers, Saumur et Tours à Paris. Nous faisons remarquer que l'ouverture de cette ligne aurait le double avantage, sans qu'il en coûtât beaucoup, de mettre notre ville en relations téléphoniques avec des centres importants tels qu'Angers, Saumur et Tours — nous pourrions ajouter Poitiers, Loches, Châtellerauld, etc. — et en même temps de nous doter d'une 2^e ligne sur Paris, laquelle pourrait nous être éventuellement de la plus grande utilité aussi bien dans le cas d'interruption du service que dans les moments d'encombrement.

« La question est plus que jamais à l'ordre du jour et nous sommes assurés qu'il ne dépendra pas de nos représentants qu'elle n'ait une solution satisfaisante. Les intérêts en jeu

sont trop considérables pour que tous ne multiplient pas les efforts dans le but d'aboutir et d'obtenir la prolongation souhaitée.

« Allo! Allo! — Communication avec Angers-Saumur, S. V. P. »

L'arrivée des bleus

Cette semaine, les voyageurs militaires affluent dans toutes les gares.

Mardi, les cadres de conduite se sont mis en route pour aller au chef-lieu des subdivisions prendre les jeunes soldats et les conduire en garnison.

C'est la dernière fois que le voyage des recrues s'effectue dans ces conditions. Par mesure d'économie, les hommes appelés sous les drapeaux se rendront directement de leur domicile au corps d'affectation, sans passer par le bureau de recrutement.

Avant-hier, les régiments ont reçu les soldats incorporés pour un an; hier, ils ont reçu les recrues du service de trois ans.

Théâtre de Saumur

Lakmé. — *Les Amoureux de Catherine*

Bonne représentation, la meilleure, du moins, depuis l'ouverture de la saison. La troupe est complète : on a bouché tous les trous.

Les *Amoureux de Catherine* n'excèdent point la valeur des levers de rideau ordinaires. Le libretto paraît aussi « jean-jean » que celui du « Châlet »; mais le musicien dépasse M. Alam. Nous dirons même que, dans cette pièce, — sa première œuvre, et c'est son excuse, — M. Maréchal entasse trop de preuves de sa science et de son habileté. Il donne, à cette idylle enchevêtrée, des proportions d'opéra semi-sérieux. Il y remue tout un orchestre dramatique qui écrase la paysannerie de Chatrian; et puis, sa mélodie flotte; elle coule même à l'exemple d'un brie avancé; on n'en saisit pas le contour et le chant reste dans la couleur d'un gris de fresque. Mais, nous le répétons, c'est une partition d'essai, de début, dans laquelle, comme tous les débutants, M. Maréchal a tenté d'enfoncer, de force, l'épopée entière de ses rêves, et si fort que le cadre en a claqué.

Cette opinion, peut être un peu trop sincère, ne nous empêche pas de rappeler la magnifique *Requiem* que, depuis la confection de son petit Greuze Alsacien, M. Maréchal a fait entendre aux concerts du Châtelet. La *Taverne des Trabans*, représentée, si nous ne faisons erreur, à l'Opéra Comique, est également tenue en sérieuse estime.

Retenu à la première scène : la valse alsacienne qui forme le final, une valse bien plantée et très robuste; l'air de soprano, *Le soir à la fenêtre*; l'andante du ténor, *Oh! lorsqu'aux*

jours de la moisson, dont la péroraison nous semble très chaude, bien que très courte; l'air bouffe du maire et, enfin, le chœur de clôture des Moissonneurs.

Instrumentation un peu sévère et surchargée, en dépit d'intéressants contrepoints.

M^{lle} Peltier montre beaucoup de bon vouloir et de vaillance. La voix ne s'est pas améliorée, mais elle n'a rien perdu de son éclat un peu verdelet. Gare cependant au chevrottement qui tend à remplacer le vibrato.

M. Dambrine se ressent encore de la fatigue de son médium; et ce rôle de Daphnis-pion ne s'accommode point de ses quelques belles notes aiguës. M. Berton, seul, mérite un éloge sans restriction.

Lakmé? vous ne comptez pas que nous allons vous en rappeler les langueurs capiteuses : la phrase embrasée, *C'est le Dieu de la jeunesse*, si fougueusement menée, dans l'ouverture, par les cordes de l'orchestre; l'invocation *Blanche Dourgu*; le duetto *Sous le dôme épais*; l'air de Gérald, *Pille de mon caprice*; les strophes de Nilakantha, *Lakmé, ton doux regard se voile*; la légende, avec son préliminaire de vocalises sans accompagnement, *Où va la jeune Hindoue*; les stances, *Dans la forêt près de nous*; la berceuse, *Sous le ciel tout étoilé*; le chœur « des couples amoureux »; l'arioso *Tu m'as donné le plus doux rêve* (un peu entortillé, vous me concéderez bien cela). Minuter à des gens sérieux les trésors de cette partition, ce serait, dans un autre genre, aussi naïf que d'énumérer, pour les amateurs, la petite brocante ronronneuse de « la Mascotte » et des « Cliches de Cornevolle ».

La basse Laporte a exécuté un début très satisfaisant; la troupe est, maintenant, complète, et « homogène » pour employer un mot dont on abuse sans pitié. Nous n'affirmons point, toutefois, que M. Laporte possède un volume de son qui lui rend facile l'accès des rôles de grand opéra; mais le timbre est agréable, expressif et M. Laporte chante juste, qualité dont nous déshabituons son prédécesseur. M. Jullian traduit Gérald de façon plus remarquable encore que son interprétation de l'an dernier : il détaille, avec un art — j'oserais presque dire avec une minutie — supérieur, l'invocation « à la fantaisie » et il ne ménage point la passion aux endroits commandés.

M^{lle} Demalac rachète par un certain style, par l'étendue à l'aigu de son soprano, par ses contre-rés fulgurants lancés à plein gosier, avec une ardeur d'amazone lyrique, le regrettable effacement de son médium. M^{me} Flavigny déploie de l'acquis et de l'abnégation dans le personnage de Mallika. Jamais, à notre connaissance, le duetto du 1^{er} acte ne fut, sur notre scène, mieux chanté que par ces deux cantatrices.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Les insurgés s'ébranlent de nouveau. Au sommet de ce coin redoutable s'est placé le brave Le Guyen. Sa première balle casse la tête d'un cheick. Mais il ne peut célébrer sa victoire. Il s'affaisse avec un cri sourd. Un coup de feu lui a traversé la cuisse.

Un autre Arabe se penche sur sa monture; au galop de la bête, il saisit le quartier-maître blessé et l'entraîne.

— En avant! tonne Borsand.

Lui-même joue du sabre et du revolver. Une véritable furie s'est emparée des matelots. Ils se ruent à l'arme blanche sur les cavaliers, parmi lesquels une dernière décharge a jeté le désordre.

En un instant, plus de cent d'entre eux jonchent le sol de leurs burnous blancs. Le reste fuit, en entendant le clairon des soldats du 92^e qui arrivent.

Mais celui qui traîne Le Guyen n'a pas lâché

son prisonnier. Par un effort désespéré, le vieux brave parvient à saisir une racine d'aloès et arrête ainsi l'élan du cheval.

Le Maure, forcé, quitte la selle, et le yatagan au poing, se jette sur le blessé, auquel il va couper la tête. C'est un nègre aux formes athlétiques, quelque hideux « chaouch » (bourreau) de l'armée beylicale.

— A moi! appelle Le Guyen, défaillant, dont le bras gauche a détourné le premier coup.

C'est Philippe qui arrive tout d'abord.

L'Arabe abandonne sa proie. Avec un rugissement de fauve, il s'élance sur l'officier.

Mais Borsand est lui-même athlète, et, de plus, le meilleur tireur de l'escadre. La lame du Tunisien glisse sur le fer du Français, qui disparaît tout entier dans la gorge du mécréant.

Le Guyen était sauvé.

— Merci, capitaine! crie-t-il. A la vie, à la mort!

— Où es-tu blessé?

— A la cuisse, capitaine. Je croyais bien, pourtant, que c'était fini pour ma coque d'échapper, que j'avais le cuir à l'épreuve. Paraît que non. Ça fait ma dix-septième voie d'eau, comme ça, depuis que je suis à l'Etat.

— Alors, tu ne peux pas marcher?

— Oh! pour ça non, capitaine. Je suis comme qui dirait le maître de manœuvres, désemparé de bout en bout.

— Attends!

L'officier soulève le matelot. Il se dispose à l'emporter sur son dos. Quelqu'un l'en empêche.

C'est Perréguit.

Le blanc-bec est rouge comme une pivoine. Il est rouge jusque dans les yeux, qui pourtant pleurent à chaudes larmes.

— Ah! mon parrain! mon parrain!

— Allons! allons! mon gars! Dirait-on pas que je vais larguer l'amarre pour tout de bon! Le vieux en a vu d'autres. C'est pas encore celle-là qui m'enverra par le fond... Si seulement M. Desliars était là.

Et, voyant Perréguit qui sanglote, hébété.

— Quand je te dis qu'il n'y a pas d'avarie sérieuse. Tiens! Est-ce que tu vas me planter dans les bras du capitaine, quand tu as ton dos libre?

— Oh! pard n, capitaine! répond le bleu avec confusion et humilité.

Il soulève à son tour le quartier-maître comme il aurait fait d'un sac et l'emporte en cou-

rant vers la plage.

La bataille s'apaise peu à peu.

Borsand ramène ses hommes du côté de la ville arabe où retentissent les dernières décharges : il arrive au moment précis où l'aspirant Léonnet tombe mortellement atteint. L'enseigne Couturier montre aux matelots des balles d'alfa qui blindent les murailles.

— Enfumons-les.

Le feu se propage rapidement. Une fumée noire, âcre, étouffante, s'engouffre dans les ruelles. Chassés de leurs retraites, les insurgés fuient par toutes les issues. Quelques-uns se défendent en désespérés.

Philippe, précédant une escouade, enfonce une porte crénelée. Le délire de la lutte l'a saisi. Il frappe avec rage.

Tout à coup, des cris jaillissent, cris de douleur, sanglots éperdus. Les matelots viennent d'envahir une maison riche. Sur les nattes et les tapis, des femmes, le visage découvert, se traînent à genoux, implorant la pitié des vainqueurs.

Deux d'entre elles élèvent de petits enfants au bout de leurs bras.

Philippe se jette devant ses hommes les mains étendues, dans l'attitude du par-lon.

LES VERCHERS

En voyage

Dimanche dernier, dans la soirée, Filocheau, cultivateur à la Savonnière, commune des Verchers, revenait des Rosiers en voiture, accompagné de son compatriote Lamiche. On avait eu, pendant le trajet, quelque bisbille. Dans une halte à l'auberge, Filocheau déclina son écol, sous prétexte d'absence de monnaie et, Lamiche réclamant, jeta le vin de son verre au nez de ce dernier. Bref, Filocheau prétend que les « raisons » recommencèrent au saut en voiture et que Lamiche lui meurtrit la figure à coups de poing.

Le gendarmier de Doué-la-Fontaine ouvrit une enquête et interrogea Lamiche qui prétend que, après une futile discussion, Filocheau le fit descendre de sa voiture et le poussa même si brusquement qu'il tomba; que le même Filocheau mit pied à terre et le frappa, lui, Lamiche, de son manche de fouet; et qu'enfin, ne voulant pas se laisser tanner le cuir sans protestation, il reconnaissait avoir bourré son ami Filocheau.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire

Audience du 14 novembre

Affaire Cossé. — Banqueroute frauduleuse et faux

François Cossé, né à Yveron (Sarthe), âgé de 47 ans, banquier à Baugé, est prévenu de banqueroute frauduleuse et faux. Le 18 mars 1894, Cossé en était depuis longtemps réduit aux expédients, disparaissait de son domicile, emportant une partie de son actif et se réfugiait en Angleterre; il a déclaré n'avoir pris sur lui que 900 fr. environ, mais il résulte de l'examen des livres qu'il a emporté une somme bien supérieure. D'après le rapport du syndic, on aurait dû trouver dans la caisse 19,093 fr. 23, alors qu'elle ne renfermait que 202 fr. 30. — La faillite a été déclarée par jugement du 3 avril 1894; son passif dépasse 23,000 fr. De plus, Cossé, pour se procurer des fonds ou du crédit, a fabriqué, en se servant des noms de personnes honorables, neuf lettres de change fausses sur lesquelles il a apposé lui-même la signature du tireur, M. Morihain, et la fausse acceptation du tiré, M. Chausson. L'un et l'autre sont restés dans l'ignorance absolue de l'abus qu'on avait fait de leur nom. Cossé a réparti ces lettres de change à cinq de ses correspondants.

Cossé reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il avoue avoir joué à la Bourse et avoir perdu des sommes considérables; sa moralité est mauvaise.

Les antécédents de l'accusé ne sont pas mauvais. Ancien instituteur-adjoint, il entre dans une maison de banque à Baugé, devient premier employé, et après la faillite de son patron, s'établit à son tour banquier à Baugé, avec un capital de 20,000 fr.

Il déclare que ce sont des opérations de Bourse malheureuses qui ont causé sa ruine.

Il reconnaît la matérialité des faits qui lui sont reprochés, mais, à son estime, cela ne constitue pas des faux, c'étaient simplement des valeurs fictives, qui n'ont jamais nui à personne. Il a simplement emprunté des noms qui ne lui appartenaient pas, mais il n'a pas imité de signatures, cela seul, à son avis, constitue le faux.

L'accusé ne paraît pas avoir la conscience bien exacte de ses actes et de leurs conséquences. Il espère bien se réinstaller à Baugé, où, dit-il, tout le monde l'attend pour reprendre sa maison de banque et rembourser intégralement les banquiers qui sont ses créanciers.

Sur le fait de détournement de l'actif, ce qui a causé l'accusation de banqueroute frauduleuse, il ne donne que des réponses peu claires.

Il a joué à la Bourse, mais ne veut pas répondre au Président qui lui demande de faire connaître le nom de son agent de change. Il ne peut, dit-il, le nommer, parce qu'il ne veut compromettre personne.

M. l'avocat général requiert une peine sévère contre l'accusé. Il ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes.

M^e Bernard présente la défense de Cossé. Le jury rapporte un verdict négatif sur la première question de détournement d'actif, affirmatif sur les autres questions, avec admission des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Cossé à 2 années d'emprisonnement et 200 fr. d'amende.

Affaire Loiseau. — Contumace

La Cour, après l'affaire Cossé, a eu à statuer sur le nommé Loiseau, ex-notaire et maire à Cholet, qui était poursuivi pour abus de confiance.

Loiseau a détourné une somme de 1,580,000 francs.

La Cour le condamne par contumace à 10 ans de réclusion.

ANGERS

L'Exposition de 1895

Mercredi, à 3 heures, a eu lieu à la Mairie une réunion de la Commission du budget et de la Commission municipale de l'Exposition.

A cette réunion, présidée par M. le docteur Guignard, maire d'Angers, le budget présenté par M. Dainville, commissaire général, et montant à 495,817 fr., a été voté à l'unanimité moins deux voix.

L'assemblée a été ensuite consultée sur une proposition, faite par un très grand nombre de commerçants, d'émettre immédiatement sept cent mille tickets à 0 fr. 50 l'un et donnant tous droits au tirage de la tombola.

Cette proposition a été adoptée à une très grande majorité.

Cinq heures. La lutte est terminée. Les compagnies se rassemblent. Le moment est venu de rallier l'escadre. Les soldats dressent leurs tentes sur la plage et hors des murs; une partie d'entre eux occupe la Casbah. Les faisceaux sont formés, et, sous le drapeau de France, à cette heure déployée, les tambours battent le rappel au bataillon.

La nuit descend. L'ordre de retour est pris à l'inverse du matin. Les canots à vapeur ramènent les embarcations vers la flotte.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS
Du 15 Novembre 1894

3 0/0	102 40
3 0/0 amortissable	100 65
3 1/2	107 60

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beauvepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.
Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.
Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

TOURS

Fête de la Touraine

Le Conseil d'administration de la Société des Voyageurs et Représentants de Commerce d'Indre-et-Loire, dans sa séance du 4 courant, a décidé la date et le titre de la Fête des fleurs dont nos confrères de Tours ont déjà parlé.

Cette grande fête de bienfaisance aura lieu les 23 et 24 juin 1895 et aura pour titre « Fête de Touraine ».

POITIERS

Terrible accident à la gare

Avant-hier, à midi, pendant qu'un train de marchandises exécutait une manœuvre, M. Léon Caillé, âgé de 28 ans, employé à la Compagnie d'Orléans, fut renversé par l'un des wagons qu'il était chargé de décrocher du convoi.

Caillé tomba si malheureusement qu'une des voitures lui passa sur la jambe gauche qui fut complètement broyée.

La malheureuse victime fut dirigée sur l'Hôtel-Dieu où l'amputation du membre fut opérée. L'état du blessé reste très grave.

La variole à Nantes

Il résulte des renseignements fournis par M. le médecin des épidémies que la variole, qui avait presque totalement disparu de Nantes vers le mois de juillet dernier, a fait de nouveau son apparition dans la ville. Depuis le 20 septembre, 36 cas ont été observés, dont plusieurs très graves et quelques-uns suivis de décès.

Les personnes gravement atteintes ou qui ont succombé n'avaient pas été revaccinées; deux malades qui s'étaient fait vacciner ont présenté seulement des symptômes très légers de varioloïde.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 14 novembre. — Carmen - Constance Bourdilleau, à l'Hospice.

BULLETIN FINANCIER

15 novembre 1894.

Le marché n'a pas aujourd'hui grande signification, bien qu'on reprenne un peu sur les cours d'hier, on piétine sur place. La réponse des primes de la liquidation de quinzaine qui a eu lieu aujourd'hui n'apporte aucun changement dans l'attitude du marché en général, ni comme tendance ni comme cours.

Le 3 0/0 de 102.45 s'avance à 102.55. Les actions de nos grands établissements de crédit varient peu. Le Crédit Foncier est à 917.50. Le Crédit Lyonnais à 771.25.

Le Suez s'inscrit à 2,960. Nos grands chemins sont assez fermes. L'Italien est lourd à 84.20. L'Extérieure cote 72 11/32 après 72 3/8.

Le 4 0/0 ottoman cote 25.87. Fermeté des fonds russes.

Voici les cours de réponse des principales valeurs : Italien, 84.20; Extérieure, 72.20; Suez, 2,961.25; Lyonnais, 771.25; Nord de l'Espagne, 130.

Le bilan de la Banque publié aujourd'hui n'accuse des différences importantes que dans l'encaisse métallique qui s'accroît de 18 millions.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
HIVER 1894-1895

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec

faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

Lundi 19 Novembre

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de Labiche, musique de BAZIN.

DISTRIBUTION :

Henri, MM. Jullian; — Pompéry, Laporte; — Maurice, Dambrine; — Alidor, Baudhuin; — Me Bonneteau, notaire, Mauléon; — Martial, Buisseine; — Marie, M^{mes} Demalac; — M^{me} Pompéry, Avalel; — Berthe, A. Peltier.

LA CONGOLINE guérit instantanément les gerçures et crevasses.

Le nombre de personnes atteintes de *maladies de l'estomac*, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elle ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombrent et qui sont produites par de mauvaises digestions.

La **Tisane Dussolin** remplit admirablement ce but; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la **Tisane Dussolin**.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraichissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Il est indispensable de se purger de temps en temps, surtout aux changements des saisons, c'est là une vérité aussi vieille que le monde; quand vous en éprouvez le besoin, prenez des Pilules Suisses, vous serez satisfait.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 17 novembre 1894

RUSSIE : Moscou : La foule saluant le portrait de l'Empereur Alexandre, à la vitrine d'un marchand de tableaux. — Livadia : Le cortège funèbre quittant le château impérial pour se rendre à Yalta. — Entre Odessa et Moscou : Officier de gendarmerie inspectant les voies.

PARIS : Couronnes envoyées à Saint-Petersbourg pour les funérailles de l'Empereur Alexandre.

NÉCROLOGIE : M. Louis Figuière.

PORTRAITS : La mère Vincent et sa famille.

BEUX-ARTS : L'Oracle, tableau de M. César Pattein.

DÉPARTEMENTS : Rouen : Monument Pouyer-Quertier, inauguré le 11 novembre.

ASIE : La guerre Sino-Japonaise.

MADAGASCAR : M. Le Myre de Vilers, arrivant à la résidence française, à Tananarive.

En supplément : La guerre navale future, par M. Maurice Loir. — Illustration de M. Léon Couturier.

Le numéro : 50 centimes

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

— Des femmes ! Mes enfants, ce ne sont que des femmes !

— Faites excuse, capitaine, demande la voix de Perréguil qui est revenu, ce grand flandrin là-bas c'est pas une femme. Pour sûr que c'est bien un monsieur.

Borsand ne peut répondre à cette boutade.

Le « grand flandrin » s'est relressé, farouche. A bout portant, il décharge ses pistolets.

Philippe tombe.

— Hira !

— Ah ! failli chien, rugit Perréguil.

Et sa baïonnette éventre du nombril au thorax le Maure gigantesque qui vient de frapper le lieutenant de vaisseau.

Tout ce qui est mâle impitoyablement massacré. Les matelots emportent leur officier. Chemin faisant on rencontre l'état-major des trois bataillons de débarquement.

— Mauvaise journée pour le « Colbert ! » murmure le capitaine de vaisseau qui commande en chef.

On dépose Borsand blessé dans le canot-major. Les deux amis ont presque eu la même destinée. Les couleurs d'Hira n'ont pas porté bonheur.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région rendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de Me LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 9 août 1894, enregistré et signifié ;

Entre : M. Joseph Jamin, serrurier, demeurant à Saumur, Grande-Rue, n° 12,

Et M^{me} Léontine-Félicité Daligault, lingère, son épouse,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux Jamin-Daligault, au profit du sieur Jamin.

La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 5 novembre 1894, enregistrée, et en conformité de l'article 247, § 8 du Code civil.

Pour extrait,

LECOY.

Assistance judiciaire. Décision du 9 mars 1891.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Lelong

Par ordre de M. le Juge-commissaire de la faillite du sieur Lelong-Domergue, boulanger à Saumur,

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mercredi 21 novembre 1894, à 9 heures 1/2 précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au Greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, MORON.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE Maison d'Habitation

Sise à Saumur, 5, rue des Basses-Perrières,

Avec trois Caves en roc.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE

Un bon PHAÉTON d'occasion
S'adresser à M. LEROUX, rue de Bordeaux, 13.

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes.

A VENDRE

Par adjudication

En la mairie des Tuffeaux,

Le dimanche 18 novembre 1894 à 3 heures après midi

Les Immeubles

Ci-après désignés.

Dépendant de la succession de M. Louis-Hippolyte THIAU.

Commune de Chenellotte-les-Tuffeaux.

1^o La propriété du Petit-Puits, comprenant : maison d'habitation et d'exploitation, clos de vigne, le tout d'une contenance de 3 hectares 20 ares 39 centiares ;

2^o 44 ares de vigne, situés au Tertre ;

3^o 3 hectares 30 ares de terre avec rangées de vigne, au canton des Bretinières ;

4^o 1 hectare 62 ares 38 centiares de terre et rangées de vigne, à la Pièce-Joulain ;

5^o 22 ares de vigne, à Pompière ;

6^o Une cave habitable, nommée la Cave-Forte ;

7^o 1 are 30 centiares de jardin, au même lieu ;

8^o La propriété du Petit-veau, comprenant : maison d'habitation, clos de vigne, le tout d'une contenance de 76 ares 34 centiares.

Commune de Saint-Hilaire Saint-Florent.

9^o 1 hectare 48 ares 26 centiares de pré, à la Prairie-de-None.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e JAMIN, notaire.

Etude de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LA FERME

De l'Accommodement

Située à Montreuil-Bellay,

D'une contenance d'environ 16 hectares.

Revenu par bail : 1,000 fr.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e NORMAND.

A VENDRE Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

GARNIER frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris. Atlas universel de géographie, physique, politique et historique, par M. L. Grégoire, 124 feuilles in-4^o coloriées, contenant 156 cartes et 150 cartouches.

L'Atlas Universel n'a plus à conquérir sa réputation, pas plus auprès du grand public qu'auprès du public spécial des Lycées.

La succession rapide des découvertes a profondément modifié l'aspect de certains continents. Nos explorateurs ont ajouté, depuis 1890, plus d'un million de kilomètres carrés à nos colonies, les cartes de ces pays ont été complètement refaites.

Rien n'aura été épargné pour que l'Atlas Universel satisfasse à toutes les exigences, et qu'il se présente comme un répertoire bien ordonné de connaissances exactes pour les gens du monde.

L'Atlas de géographie est publié en 62 livraisons à 50 centimes, une livraison par semaine.

En vente chez tous les libraires.

M^{me} LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANCIENNES de France, diplômée, a l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert un Cabinet de Somnambulisme, de Cartomanie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à TOURS, 18, rue de Courset.

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours : matin, de 10 heures à 11 heures ; soir, de 3 heures à 6 heures

Consultations par correspondance contre mandat de 40 fr.

18, rue de Courset,

TOURS.

AVIS

La Maison CHATAIN, 20, rue Saint-Nicolas, continue comme par le passé la vente des bois et charbons.

Les clients peuvent donc continuer à s'approvisionner à la maison; ils y trouveront toujours des marchandises de toutes sortes et de bonne qualité.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens.

— Traduction de documents et lettres de commerce. — Pont-Fouchard, Saumur.

OCCASION

A VENDRE

Très beau Coupé

PRESQUE NEUF

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie
Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits		Thé C ^o Coloniale, la boîte	2 80
Menier, 1/2 kil.	1 60	— Le Délicieux, —	1 35
Planteur, —	1 60	— Mélange d'Amateurs, 50 et 90	
Potin n ^o 3, —	1 60	Biscuits recommandés	
C ^o Coloniale, —	2 20	Montbozon, la boîte	» 65
De santé, —	1 20	Ma-leleines-Champagne, id.	1 30

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs

un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur sousigné

LE MAIRE,